

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 058/2023

Objet : Contrat avec « Surmesures Productions » pour un spectacle vivant le samedi 24 juin 2023 pour la Fête de la Ville.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire
Et

La société « Surmesures Productions », représentée par Monsieur Florian HANSENS – 357 rue Jean Perrin -59500
DOUAI DORIGNIES

DECIDE

Article 1 : La société « Surmesures Productions » est chargé d'assurer le spectacle vivant du samedi 24 juin 2023, rue de la Coulée Verte – 91700 Fleury-Mérogis.

Article 2 : L'horaire de la prestation est de 11h à 18h. Il y aura trois passages de 45 minutes.

Article 3 : La société « Surmesures Productions » fournira les éléments techniques nécessaires à la bonne organisation de la soirée, selon les éléments techniques fournis par la ville de Fleury-Mérogis.

Article 4 : La Mairie de Fleury-Mérogis fournira 1 repas pour Monsieur Florian HANSENS.

Article 5 : Le montant de la prestation s'élève à 400€ TTC (quatre cents Euros TTC).

Article 6 : La Mairie de Fleury-Mérogis et Monsieur Florian HANSENS feront chacun leur affaire de souscrire une assurance pour les personnes qui interviendront en leur nom pour le matériel qu'ils utiliseront.

Article 7 - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- La société « Surmesures Productions »

Qui est chargé, chacun, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 23 juin 2023

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

